

## Bien comprendre mon décompte de prestations

Le décompte de prestations vous donne le détail des remboursements liés à vos envois de factures de soins.

Vous n'êtes pas remboursé de certaines factures ou bien pas en totalité? Voici les principales raisons:

### 1

#### Avez-vous atteint votre franchise annuelle?

La franchise est la somme fixe qui reste à charge de l'assuré dans le remboursement annuel des frais médicaux.

Selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), vous choisissez votre franchise pour l'année, de CHF 300 à CHF 2'500.

### 2

#### Existe-t-il une quote-part légale de participation aux frais?

Dès votre franchise annuelle atteinte, il reste à votre charge une quote-part légale correspondant à 10% de la facture (limitée à CHF 350 pour les enfants et à CHF 700 pour les adultes, par année civile).

### 3

#### Une ou plusieurs factures ne figurent pas sur ce décompte de prestations?

Si vous avez envoyé plusieurs factures simultanément et qu'elles ne figurent pas toutes sur un même décompte de prestations, vous recevrez un décompte ultérieur dans les 15 jours.

### 4

#### Aviez-vous besoin d'un bon de délégation pour ce traitement?

Si vous êtes au bénéfice d'un modèle alternatif de l'assurance de base\*, vous avez besoin d'un bon de délégation de votre médecin de famille ou d'un centre de télémédecine pour aller voir un spécialiste. Sans ce document, les factures du spécialiste et les médicaments ou les examens qu'il prescrit ne peuvent pas être remboursés. Pensez à nous envoyer le bon de délégation avec votre facture.

### 5

#### Ces prestations sont-elles prises en charge par la LAMal?

La loi sur l'assurance-maladie définit une liste précise des prestations (actes médicaux, médicaments...) qui sont couvertes et donc autorisées à être remboursées par l'assurance de base. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

### Tiers garant

Assura pratique le système du tiers garant. Par exemple, à la pharmacie, vous réglez directement vos médicaments et nous vous remboursons après réception de votre facture.

Cette pratique incite nos assurés à, entre autres, privilégier les médicaments génériques, réduisant ainsi le coût de la santé, tout en maintenant des primes durablement avantageuses.

Dans certains cas, par exemple lors d'une hospitalisation de plus de 24 heures, la facture sera envoyée directement par le fournisseur de soins à Assura.

24

#### Vous voulez suivre vos remboursements en temps réel?

Avec l'App Assura, vous pouvez gérer simplement votre assurance-maladie, par exemple:

- Numériser et transmettre vos justificatifs de soins pour remboursement
- Consulter l'état et l'historique de vos envois
- Avoir un aperçu de l'état de votre franchise et de votre quote-part
- Visualiser le détail des courriers et de vos décomptes de prestations

\* Pour les modèles Médecin de famille, PharMed, Réseau de soins, votre premier contact est votre médecin de famille. Pour le modèle QualiMed, il s'agit de votre médecin de famille ou du centre de télémédecine Medgate et, pour le modèle AssurCall, du centre de télémédecine Medgate. Hors cas d'urgence, consultations chez un gynécologue, un ophtalmologue ou un pédiatre pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus.

## Plus d'explications sur le décompte de prestations :

### Décompte de prestations

Assurance obligatoire des soins (LAMal) et assurance complémentaire (LCA)

#### Résumé de votre décompte de prestations

Vos factures (détail en page suivante)	Montant total	Montant non reconnu	Montant de votre participation	Montant remboursé au fournisseur de prestations	Montant de votre remboursement
<b>Reçus de votre part</b> dont Franchise	144.45	0.00	-144.45		0.00
<b>Montant total à payer (en CHF)</b>					<b>0.00</b>

La franchise s'applique par année civile. Tant que le montant n'est pas atteint, tous les frais médicaux couverts par l'assurance de base (LAMal) sont réglés par vos soins. Une fois que ces frais dépassent la franchise, vous ne payez plus que 10% (la quote-part), et les 90% restant sont pris en charge par Assura.

#### Aperçu de vos participations LAMal

	Année	Franchise annuelle	Franchise perçue	Quote-part annuelle	Quote-part perçue
Avant ce décompte	2022	2'500.00	108.70	700.00	0.00
Après ce décompte	2022	2'500.00	253.15	700.00	0.00

Nous vous recommandons de conserver ces décomptes qui servent de justificatifs auprès des diverses autorités administratives (services des contributions, services sociaux, autres assureurs, etc.).

### Décompte de prestations

Assurance obligatoire des soins (LAMal)

#### Résumé de votre décompte de prestations

Vos factures (détail en page suivante)	Montant total	Montant non reconnu	Montant de votre participation	Montant remboursé au fournisseur de prestations	Montant de votre remboursement
<b>Reçus du fournisseur de prestations</b> dont Quote-part	548.95	0.00	-54.90	548.95	-54.90
<b>Montant total à payer (en CHF)</b>					<b>54.90</b>

La franchise s'applique par année civile. Tant que le montant n'est pas atteint, tous les frais médicaux couverts par l'assurance de base (LAMal) sont réglés par vos soins. Une fois que ces frais dépassent la franchise, vous ne payez plus que 10% (la quote-part), et les 90% restant sont pris en charge par Assura.

Le montant total est à payer d'ici au 2 mai 2022, au moyen de la QR-facture.

### Détail de votre décompte de prestations

#### Factures reçues de votre part

Fournisseur de prestations Votre assurance	Montant total	Montant non reconnu	Montant reconnu	Montant de votre participation	Montant de votre remboursement
<b>7</b> <b>Prodi Mariem (du 29.03.2022 au 31.03.2022)</b> Mal Réseau de soins Adulte: 2'500.- Franchise	144.45	0.00	144.45		-144.45
<b>Total (en CHF)</b>	144.45	0.00	144.45	-144.45	
<b>Montant total à payer (en CHF)</b>					<b>0.00</b>

### Détail de votre décompte de prestations

#### Factures reçues du fournisseur de prestations

Fournisseur de prestations Votre assurance	Montant total	Montant non reconnu	Montant reconnu	Montant de votre participation	Montant de votre remboursement
<b>8</b> <b>Pharmacie Internationale Tawadros SA (du 25.01.2022 au 01.03.2022)</b> Remboursement à Pharmacie Internationale Tawadros SA Basis Adulte: 300.- Quote-Part	548.95	0.00	548.95	-54.90	-54.90
<b>Total (en CHF)</b>	548.95	0.00	548.95	54.90	
<b>Montant total à payer (en CHF)</b>					<b>54.90</b>

#### Information n° 019

La facture du fournisseur de soins a été acquittée directement par Assura dans un cadre conventionnel. Les montants figurant dans la ligne "Votre participation" correspondent aux participations légales (franchise, quote-part, contribution aux frais de séjour hospitalier) restant à votre charge. Si, toutefois, des frais "tiers garant" (envoyés par vos soins) se sont croisés avec le présent décompte "tiers garant", il ne nous est pas possible de compenser le montant du bulletin de versement avec le montant de nos prestations qui feront l'objet d'un prochain décompte "tiers garant".

#### Récépissé

Compte / Payable à  
CH09 3000 0001 1000 1425 0  
ASSURA  
Case postale  
1009 Pully

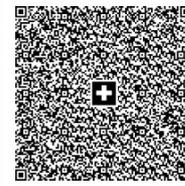
Référence  
10 22030 48024 00014 63223 00008

Payable par  
Mont Vaud  
Avenue de Chillon XX  
1620 Montreux

Monnaie  
CHF

Montant  
54.90

#### Section paiement



Monnaie  
CHF

Montant  
54.90

Compte / Payable à  
CH09 3000 0001 1000 1425 0  
ASSURA  
Case postale  
1009 Pully

Référence  
10 22030 48024 00014 63223 00008

Informations additionnelles  
Préstation, réf. 2203048024  
Mont Vaud, 1000003  
Période : 25.01.2022 - 01.03.2022  
Échéance : 02.05.2022

Payable par  
Mont Vaud  
Avenue de Chillon XX  
1620 Montreux

- 1 Somme totale que nous vous remboursons
- 2 Compte sur lequel le paiement sera effectué
- 3 En fonction de vos contrats, niveau de consommation relatif à :
  - La franchise de votre assurance de base (LAMal)
  - La quote-part de l'assurance de base
- 4 Somme totale que vous devez payer
- 5 Explications complémentaires sur le jargon technique de l'assurance maladie
- 6 Prise en charge des prestations par Assura selon vos contrats d'assurance
- 7 Factures que vous nous avez transmises
- 8 Factures que nous avons réglées directement au fournisseur de prestations
- 9 **Montant total** : montant total des factures  
**Montant non reconnu** : non pris en charge par vos contrats d'assurance  
**Montant reconnu** : pris en charge par vos contrats d'assurance  
**Montant de votre participation** : participation légale (franchise, quote-part, contribution hospitalière) à votre charge
- 10 Explications complémentaires sur les montants indiqués
- 11 QR-code pour payer la facture

**Contact**  
assura.ch/factures  
0800 277 872